

REGLEMENT DU JEU
« GRAND JEUX CONCOURS GARNIER AMBRE SOLAIRE x LIDL PLUS »
SUR L'APPLICATION LIDL PLUS

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société LIDL SNC, au capital de 458.000.000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro : 343 262 622, dont le siège social est situé au 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex et dont l'activité est la distribution à dominante alimentaire organise sur l'application Lidl Plus un jeu intitulé « Grand Jeux concours Garnier Ambre Solaire x Lidl Plus » (ci-après dénommé « le Jeu »).

Les informations fournies par les participants et les gagnants, qui seront utilisées uniquement pour le jeu ou dans le cadre de l'utilisation de l'application Lidl Plus, sont destinées à LIDL SNC et Lidl Stiftung : Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm ou toute entreprise qu'elle pourra mandater pour sa mise en place (ci-après dénommée « la société organisatrice » ou « LIDL »).

Ce Jeu est organisé avec la participation de L'Oréal France, société en nom collectif, au capital de 127 918 715 euros, dont le siège social est situé 30 rue d'Alsace 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 919 434 894, en tant que fournisseur des lots (ci-après « L'Oréal France »).

Ce jeu n'est pas géré, sponsorisé ou associé à Facebook ou Instagram.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Durée :

Le jeu débute le 23/06/2025 à 8h et se termine le 28/06/2025 à 23 h 59 (date et heure françaises de connexion faisant foi) soit 6 jours de jeu.

Ce jeu est accessible sur l'application Lidl Plus de la société organisatrice.

2.2 Participants :

La participation au Jeu est ouverte aux personnes physiques de plus de 18 ans à la date de participation résidant en France métropolitaine disposant d'un compte LIDL PLUS avec une adresse e-mail et une adresse postale exactes et complètes renseignées, et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après le(s) « Participant(s) »), à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, de L'Oréal France et de toute personne physique ayant participé à l'organisation du Jeu. On entend par « organisation » notamment la conception, l'élaboration, la gestion et le contrôle.

2.3 Support de jeu

Le Jeu est exclusivement accessible sur l'Application à télécharger sur les stores Android et Apple. Aucun autre moyen de participation ne sera accepté. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives avant de pouvoir participer au Jeu.

2.4 Modalités de participation au jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit, entre le 23/06/2025 à 8h et le 28/06/2025 à 23h59 :

1. Se connecter sur l'Application LIDL PLUS avec son compte personnel LIDL ;
2. S'assurer que son adresse e-mail et son adresse postale exactes et complètes sont renseignées dans son compte LIDL (ces données sont essentielles pour l'annonce du gain et la remise de la dotation) ;
3. Prendre connaissance du règlement du Jeu et l'accepter dans toutes ses stipulations, puis cliquer sur « JOUER » sur la page d'accueil de l'Application. Il est précisé que cette action est à réaliser une seule et unique fois sur toute la durée du Jeu.

4. Acheter un ou plusieurs produits éligibles des marques Garnier Ambre Solaire précisées dans le tableau ci-dessous, dans les supermarchés LIDL situés en France métropolitaine, en scannant impérativement sa carte de fidélité Lidl Plus (disponible au format digital uniquement dans l'Application) :

Articles des marques Garnier Ambre Solaire concernés par le Jeu :

N° article	Article	Unité
5609147	AMBRE SOLAIRE - LAIT APRES SOLEIL HYDRATANT 200ML	200,00 ml
5618577	AMBRE SOLAIRE - SENSITIVE EXPERT + ENFANT SPRAY	150,00 ml
5618578	AMBRE SOLAIRE - SENSITIVE EXPERT + ENFANT GACHETTE 270ML	270,00 ml
5618579	AMBRE SOLAIRE - SENSITIVE EXPERT + ADULTE SPRAY	150,00 ml
5618580	AMBRE SOLAIRE - SENSITIVE EXPERT + ADULTE LAIT	175,00 ml
5618952	AMBRE SOLAIRE - SENSITIVE EXPERT + ADULTE BRUME CERAMIDE	150,00 ml
5620693	AMBRE SOLAIRE - SENSITIVE EXPERT + ENFANT BRUME CERAMIDE	150,00 ml

Si les conditions précédentes ont été respectées, le participant se verra octroyer une (1) vignette dématérialisée par tranche de six (6) Euros d'achat TTC réalisé lors d'un même passage en caisse parmi les produits éligibles. Il est rappelé que le participant doit s'assurer de scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors de son passage à caisse pour obtenir les vignettes sur son compte LIDL. A défaut, il ne sera procédé à aucune régularisation a posteriori de l'attribution des vignettes.

5. **Dès que le participant a cumulé une (1) vignette, il obtiendra (1) participation, qui peut être envoyée au Jeu en cliquant sur « ENVOI PARTICIPATION » dans l'Application.** Il est précisé que cette action est à réaliser pour chaque participation. Il ne pourra être procédé à aucune régularisation de l'envoi des participations après la fin du Jeu. Aucun autre mode de participation n'est accepté.

Exemple 1 : lors du passage en caisse, si le total des achats sur les produits éligibles représente 6€, le participant collecte 1 participation sur son compte LIDL. Il peut envoyer une participation au Jeu.

Exemple 2 : lors du passage en caisse, si le total des achats sur les produits éligibles représente 12€, le participant collecte 2 participations sur son compte LIDL. Il peut envoyer deux participations au Jeu.

L'envoi d'une participation octroie une chance d'être tiré au sort pour remporter l'une des dotations listées à l'article

Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société LIDL (fuseau horaire de Paris).

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et sera écartée du tirage au sort.

Le participant peut participer autant de fois qu'il le souhaite pendant la période de Jeu. Toutefois, un participant ne peut prétendre qu'à une seule dotation. Ainsi, si un participant est désigné deux fois gagnant lors du tirage au sort, seule la première désignation sera comptabilisée pour l'attribution de la dotation.

Article 3 : MODE DE DETERMINATION DES GAGNANTS

A l'issue du Jeu, un tirage au sort sera réalisé par LIDL SNC le 02/07/2025 parmi les participations régulières reçues par LIDL pendant la durée du Jeu. Il en est de même pour la désignation des suppléants.

Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société organisatrice (fuseau horaire de Paris).

Le tirage au sort sera effectué par un chef de projet du service Marketing de Lidl France.

Il ne sera pris en compte qu'un seul lot par personne durant toute la période du jeu.

Article 4 : DOTATIONS MISES EN JEU & REMISE AUX GAGNANTS

4.1 Nature et valeur des dotations

Nombre total de lots mis en jeu pour toute la durée de l'opération : 53 lots

L'Oréal France met en jeu les dotations suivantes :

- **3 Séjours pour quatre personnes sur la French Riviera à Nice** d'une valeur unitaire commerciale indicative de **8 000€**
- **50 Coffrets Produits Ambre Solaire & Goodies** d'une valeur unitaire commerciale indicative de **100€**

4.1.1 - 3 séjours sur la French Riviera pour quatre personnes durant quatre nuits d'une valeur unitaire commerciale indicative de 8 000€

Le prix comprend :

- Transports : 1ere classe si transport en train et classe économique si transport en avion, ou défraiement kilométrique. Le transport est uniquement pris en charge depuis la France et pour quatre personnes.
 - Transferts :
 - Aller-retour aéroport ou gare d'arrivé(e) / hôtel pour quatre personnes
 - 5 nuits / 6 jours au Splendid Hotel 4* en chambre familial pour quatre personnes
 - Formule demi-pension (petit déjeuner et dîner à l'hôtel), boissons incluses au repas (eau minérale, ½ vin, café)
 - Accès 5 jours à la plage privée au Blue Beach (Transats + Parasols inclus)
 - Forfait Activité pour un montant total et maximal de 600€ TTC (Exemple : Location de vélo, French Riviera Pass, Atelier Parfum, visite guidée etc.) Le choix de ou des activités s'effectuera lors de la réservation du voyage avec l'agence partenaire.
- Conditions :
- Le séjour doit être effectué avant le 31/12/2026 et en dehors des périodes suivantes : Hors Noël & Nouvel An.
 - La réservation du séjour doit être réalisée deux mois minimums avant la date de départ
 - Le prix ne comprend pas : Les gratuités, autres boissons que celles précédemment indiquées, pourboires, assurances (y compris annulation, assistance et rapatriement), les assurances optionnelles et complémentaires, les repas non mentionnés au programme, les visites ou excursions non mentionnées au programme, les dépenses d'ordre personnel et les taxes locales de séjour.

3.1.2 - 50 Coffrets Produits Ambre Solaire & Goodies d'une valeur unitaire commerciale indicative de 100€

Le coffret Ambre Solaire est composé de produits Ambre Solaire et de goodies de la marque Ambre Solaire.

Ci-dessous le détail des 8 produits finis composants le coffret :

<u>TYPE</u>	<u>DESCRIPTION</u>
PRODUIT	AMBRE SOLAIRE - SE+ - Spray adulte SPF50
PRODUIT	AMBRE SOLAIRE - SE+ - Spray enfant SPF50
PRODUIT	AMBRE SOLAIRE - SE+ - Gachette enfant SPF50
PRODUIT	AMBRE SOLAIRE - HYDRA PROTECT : Format voyage SPF30
PRODUIT	AMBRE SOLAIRE - IDEAL BRONZE : Huile SPF30
PRODUIT	AMBRE SOLAIRE - SUPER UV - Brume visage invisible
PRODUIT	AMBRE SOLAIRE - SUPER UV - Sérum visage invisible
PRODUIT	AMBRE SOLAIRE - APRES SOLEIL - Lait Hydratant

4.2 Remise des dotations aux gagnants

L'Oréal France ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution ou jouissance de la dotation en cas d'évènement indépendant de sa volonté (grèves, conditions météorologiques, indisponibilité ou incapacité du gagnant, etc.).

En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, l'Oréal France pourra remplacer la dotation définie au règlement par une dotation de nature et de valeur équivalente sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque contestation.

Seuls les gagnants seront informés des résultats du Jeu et de la dotation remportée.

Les séjours sur la French Riviera à Nice :

Chaque gagnant sera prévenu individuellement par L'Oréal France à l'adresse e-mail et au numéro de téléphone renseignés dans son application LIDL PLUS dans un délai maximum de trente (30) jours à compter du tirage au sort.

L'Oréal France ne peut être tenue pour responsable en cas de non-délivrance des e-mails annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau Internet. De la même manière, l'Oréal France ne saurait être tenue responsable si l'impossibilité de joindre le gagnant par téléphone dans un délai de deux mois suivant la date du tirage au sort est due à des coordonnées téléphoniques incomplètes, inexactes ou erronées, fournies par le participant lors de son inscription au jeu.

Les coffrets produits Ambre Solaire & Goodies :

Il est rappelé que l'article 2.4 ci-dessus indique que le renseignement de l'adresse postale dans son application LIDL PLUS est un prérequis obligatoire à l'obtention du gain « **Coffrets Produits Ambre Solaire & Goodies** ». Il est donc obligatoire de renseigner son adresse postale dans son application LIDL PLUS avant de participer au jeu afin de pouvoir recevoir le lot physique « **Coffrets Produits Ambre Solaire & Goodies** ».

La notification aux gagnants pour les lots « **Coffrets Produits Ambre Solaire & Goodies** » sera effectuée de la manière suivante :

Un email sera envoyé par L'Oréal France à tous les gagnants qui auront au préalable de leur participation renseigné leur adresse postale dans l'application Lidl Plus afin de leur indiquer le lot gagné (notification de victoire et du lot gagné) dans un délai maximum de trente (30) jours suivant le tirage au sort.

Afin de ne pas manquer cette notification, les gagnants sont invités à consulter régulièrement leur boîte mail, y compris les courriels indésirables, et à bien vérifier les messages en provenance de L'Oréal France.

Les lots seront envoyés par L'Oréal France à l'adresse postale indiquée par le gagnant dans son application LIDL PLUS dans un délai moyen de huit (8) semaines suivant la notification au gagnant de son gain.

L'Oréal France ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-délivrance des e-mails annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau Internet.

L'Oréal France ne pourra être tenue pour responsables de l'envoi du lot à une adresse inexacte du fait de la transmission d'informations erronées par le gagnant.

Les lots non réclamés (comme par exemple si le gagnant ne récupère pas son lot dans les locaux de la Poste ou du transporteur), ou qui n'ont pas pu être remis au gagnant pendant un délai d'un mois, seront considérés comme nuls et ne pourront pas faire l'objet d'une nouvelle attribution. Ce délai d'un mois court à compter du passage de la Poste ou du transporteur à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription. Dans ce cas, le gagnant ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit, ni auprès de la société organisatrice ni auprès de L'Oréal France.

La société organisatrice et L'Oréal France ne sont pas responsables de la perte des lots par la Poste ou le transporteur, ni des délais d'acheminement ou de livraison, ni de leur état au moment où ils sont délivrés aux gagnants.

Le cas échéant, il appartient à un gagnant de refuser un colis visiblement abîmé et d'effectuer seul toute démarche auprès de la Poste ou du transporteur selon que le lot lui a été remis par l'un ou par l'autre.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité à L'Oréal France ou son mandataire désigné.

Les dotations attribuées sont nominatives et ne pourront pas être cédées à des tiers gratuitement, à titre onéreux ou de quelque façon que ce soit. En aucun cas il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Les dotations ne pourront être échangées contre une autre dotation.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de la dotation dans les conditions décrites dans le présent règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de la dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la société organisatrice.

La société organisatrice et L'Oréal France ne sauraient être tenues responsables d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

Il est également précisé que les champs obligatoires pour la validation de l'inscription au jeu sont les suivants : Avoir un compte Lidl Plus et prise de connaissance par l'internaute du règlement du jeu et des mentions sur la protection des données personnelles.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs e-mails ou plusieurs adresses IP.

Tout autre mode de participation que l'application est exclue. En conséquence, toute participation sur papier libre ou sur tout autre support ne pourra être prise en compte.

Article 5 : RESPONSABILITE

Les modalités de participation au Jeu (articles 2 et 3) et la détermination des gagnants relèvent de la seule responsabilité de LIDL. L'Oréal France est exclusivement responsable de la remise des lots (article 4).

La responsabilité de L'Oréal France, dans le cadre du présent jeu, est strictement limitée à la fourniture des lots tels que décrits dans le règlement, à savoir l'envoi par voie postale de **Coffrets Produits Ambre Solaire & Goodies** et l'organisation des trois **Séjours** pour les gagnants. L'Oréal France ne saurait être tenue responsable d'aucun autre dommage, perte ou préjudice en lien avec le jeu (sauf responsabilités de type infraction compliance, données personnelles, responsabilité délictuelle, etc).

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la société organisatrice et L'Oréal France réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre les poursuites qui s'imposent, notamment de nature judiciaire.

Il est expressément rappelé les limites du réseau Internet et de l'absence de sécurité totale lors de son utilisation. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de la non-réception d'une participation en raison du dysfonctionnement du réseau Internet, de la contamination du mobile du participant par d'éventuels virus, de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal du participant, de la perte de données et autres dommages causés du fait de l'utilisation du réseau Internet par le participant.

La société organisatrice ne saurait pas plus être tenue responsable dans le cas où le participant ne pourrait se connecter à l'Application et/ou envoyer une participation au Jeu en raison d'un défaut technique de son mobile, de l'encombrement du réseau Internet, ou encore si la version de l'Application est obsolète.

Article 6 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU

La société organisatrice se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de jeu sera publié sur la page dédiée au jeu concours sur le site de LIDL accessible ici : <https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-garnier/s10073202>

L'Oréal France se réserve la faculté de remplacer tout ou partie des dotations par des dotations de valeur au moins équivalente en cas de force majeure ou de circonstances indépendante de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 7 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par la société organisatrice dans la mesure où l'accès à l'Application se fait sur une base gratuite ou forfaitaire, l'abonnement au service du fournisseur d'accès à Internet étant contracté par le participant pour son usage personnel et général du réseau Internet.

Article 8 : CONTACTS

Pour toute question relative aux conditions de participation, au déroulement du Jeu et à la détermination des gagnants, le participant peut contacter le service client de LIDL :

- Via le formulaire suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?>
- Par e-mail à contact@lidl.fr
- Par courrier postal à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg

Article 9 : PROTECTION DES DONNEES

9.1 Finalités et bases juridiques du traitement

La société Lidl Stiftung met à disposition via l'application Lidl Plus les données des participants à la société LIDL SNC pour l'organisation du tirage au sort. Puis, les données des gagnants sont transmises à L'Oréal France pour l'organisation des remises de dotation. Ce traitement est fondé sur l'acceptation du présent règlement (relation contractuelle).

Lidl SNC et L'Oréal France agissent en tant que responsables de traitement distincts pour les opérations de traitement relevant de leur périmètre.

Lidl SNC et L'Oréal France pourront être amenées à traiter des données à des fins de gestion des demandes de renseignements et de réclamations dans le cadre de leur intérêt légitime.

Toutes les données des participants et des gagnants collectées dans le cadre du jeu, quelle que soit la finalité, seront utilisées par L'Oréal France (uniquement pour les traitements liés à la distribution des lots) et LIDL SNC conformément aux dispositions du RGPD et à leurs Politiques de confidentialité accessibles sur les sites suivants :

- Pour LIDL SNC : [Protection des données - Site et application](#)
- Pour L'Oréal France : [Politique de protection des données](#)

9.2 Données traitées

Lidl fournira le microsite de la promotion « Lidl Plus » collectera et traitera les données à caractère personnel suivantes :

Pour les participants :

- Numéro d'identification
- Adresse postale

Pour les gagnants :

- Numéro d'identification
- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Adresse postale

Pour les réclamations :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail
- Adresse postale
- Numéro de téléphone

Veuillez-vous référer à la politique de confidentialité de Lidl pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>.

9.3 Destinataire des données

Les données personnelles des gagnants seront transmises par la société organisatrice à L'Oréal France qui les traitera, en tant que responsable de traitement, uniquement pour gérer la distribution des lots.

Les données personnelles de gagnants seront conservées par L'Oréal France le temps nécessaire à la distribution de l'ensemble des lots.

Pour en savoir plus sur ce traitement et sur vos droits, consultez la Politique de protection des données de L'Oréal France.

9.4 Durée de conservation des données

Les données collectées par LIDL SNC dans le strict cadre du Jeu seront conservées pendant un délai de 45 jours pour le traitement des demandes liées aux seuls besoins du Jeu.

Les données personnelles des participants collectées par L'Oréal France seront conservées le temps nécessaire à la bonne organisation du Jeu, puis archivées pour une durée de 45 jours, lui permettant de respecter toute obligation légale ou pour une durée équivalente au délai légal de prescription.

9.5 Droits des participants au jeu

Conformément aux règles de protection des données applicables, les participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsqu'applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès de Lidl SNC et de L'Oréal France (uniquement pour les traitements liés à la distribution des lots) :

- Lidl SNC : en contactant notre Service Clients :
 - o par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
 - o ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,
 - o ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
 - o ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.
- L'Oréal France : par courrier électronique à l'adresse suivante : donneesperso@loreal.com.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont L'Oréal France et Lidl SNC traitent les données personnelles des participants, les participants peuvent écrire à :

- Lidl SNC : par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.
- L'Oréal France : ayant la charge de l'envoi des lots, les gagnants pourront également exercer les droits précités auprès de L'Oréal France à l'adresse email suivante : donneesperso@loreal.com, conformément à la Politique de protection des données de L'Oréal France.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle en cas de violation des règles de protection des données applicables, à savoir en France la CNIL.

Pour une information complète sur les traitements de LIDL France, consultez notre [politique de protection des données](#).

Article 10 : LITIGE & DROIT APPLICABLE

Le présent règlement ainsi que le Jeu sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de la société organisatrice, tel que précisé à l'article 8 du règlement.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

Article 11 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations. Le règlement est mis gratuitement à disposition :

- sur le site de LIDL à l'adresse <https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-garnier/s10073202>
- sur simple demande à l'adresse contact@lidl.fr